



Dialogue social du 04 avril 2023

**Expérimentation du transfert budgétaire
des agents dits « décroisés »
depuis le programme 216 vers le programme 354**

Grand Est

- **Projet lancé depuis fin 2021 en concertation avec la DSR, la DMAT et la DRH**
- **Tous les départements du Grand Est s'y sont déclarés favorables suite au constat des difficultés de gestion et d'optimisation des moyens au quotidien**
- **La consultation des instances sociales a été effectuée dans tous les départements du Grand Est**

Population concernée par l'expérimentation

- Les effectifs concernés représentent 64 ETP à l'échelle du Grand Est sur un effectif de 595 ETP France entière
- Il s'agit d'agents administratifs ou techniques exerçant des missions relatives à la sécurité routière, dits « décroisés » affectés selon les cas en DDT ou en préfecture
- Les inspecteurs/délégués du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR et DPCSR), corps techniques particuliers, n'ont pas vocation à entrer dans le cadre de cette expérimentation, une gestion en centrale semblant plus pertinente au vu de leur spécificité

Une gestion sécurisée, harmonisée et simplifiée des effectifs

- **Sécurisation** : l'intégration au BOP 354 permettrait de disposer de vrais outils de suivi en intégrant ces populations dans le logiciel de pilotage de masse salariale des préfectures (BGP2)
- **Harmonisation** : actuellement, les missions relevant de la sécurité routière sont exercées par des agents relevant de deux régimes différents : ceux portés par le BOP 216 (comprenant les supports des postes obtenus lors du décroisement en 2017 du Ministère de l'Ecologie) et ceux portés par le BOP 354 (dans de nombreux départements, les effectifs 216 sont insuffisants et sont renforcés par des agents issus du 354).
- **Simplification** : un cadre de gestion harmonisé et égalitaire pour l'ensemble des agents exerçant les mêmes missions serait donc souhaitable. Cela améliorerait de façon significative l'efficacité des procédures RH, grâce à la mise en place d'une gestion de proximité plus efficace, notamment concernant le déroulement de carrière des agents concernés, notamment en matière de mobilité.

Un pilotage optimisé des moyens

- **Sécurisation** : facilitation et accélération des remplacements par une gestion locale des recrutements : une chaîne décisionnelle simplifiée permettra une réactivité plus importante.
Les départements étant RUO du BOP 354, les moyens seraient ainsi disponibles sans demande d'autorisation à la centrale, et la mobilité facilitée, par le biais de mobilités internes et non plus nécessairement par mouvements nationaux.
- **Autonomie de gestion** : permettrait d'octroyer une réelle autonomie à l'échelon local ainsi que les moyens d'un pilotage de l'ensemble des agents effectuant ces mêmes missions ayant une vocation administrative

Le bilan de l'expérimentation du Grand EST sera partagé avec les organisations syndicales dans le cadre du dialogue social national avant une éventuelle généralisation du dispositif.

- **Merci de votre attention**